



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

### AVIS PUBLIC

#### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 116-2023

#### ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 6 février 2023 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement 116-2023 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal lequel est résumé comme suit :

1. Que la municipalité de Frelighsburg est déjà régie par un règlement et ses amendements sur le traitement des élus municipaux, mais que de l'avis du conseil il y a lieu de l'actualiser et de le rendre plus conforme à la réalité et d'y intégrer des modalités de remboursements de certaines dépenses.
2. Que les rémunérations et allocations actuelles et projetées sont décrites comme suit :

	Rémunération actuelles	Allocation de dépenses actuelles	Rémunération proposées 2023	Allocation de dépenses proposées 2023
Maire	13 592,19 \$	6 796,22 \$	14 448,50 \$	7 224,38 \$
Conseillers	4 530,90 \$	2 265,32 \$	4 816,35 \$	2 408,03 \$
Maire suppléant	225,00 \$		239,18 \$	
Siégeant au CCU	75,00 \$		75,00 \$	

3. Que le projet de règlement vient indexer la rémunération du maire et des conseillers municipaux pour l'exercice 2023.
4. Que le projet de règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
5. Que tout membre du conseil peut obtenir un remboursement de ses dépenses, notamment lorsqu'il doit utiliser son véhicule afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité ainsi que lorsqu'il doit manger et bénéficier d'un hébergement.

Soyez avisé que le projet de règlement 116-2023 sera présenté pour adoption du conseil municipal, lors de la tenue de la séance ordinaire du lundi 6 mars 2023 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg;

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur  
Greffière-trésorière adjointe